

Facture QR de Raiffeisen

Facture QR | FAQ

| Questions | Réponses |
|---|--|
| Généralités | |
| A partir de quand les bulletins de versement actuels ne pourront-ils plus être utilisés? | Pendant une phase de transition, il sera possible d'utiliser en parallèle les bulletins de versement rouges et orange actuels ainsi que la section paiement de la facture QR. La date de fin d'utilisation des bulletins de versement rouges et orange n'a pas encore été fixée. |
| Pourrai-je continuer à me procurer les bulletins de versement actuels (rouges / orange) dans ma Banque Raiffeisen entre le 30 juin 2020 et la fin de la période transitoire? | Les émetteurs de factures, qui se procuraient jusqu'à présent les bulletins de versement rouge et/ou orange auprès de leur Banque Raiffeisen, ne recevront plus que des justificatifs QR à partir du 30 juin 2020. |
| Comment est-il possible de garantir que les entreprises seront intégrées à temps et prêtes à traiter les factures QR? | Raiffeisen mène sa propre campagne d'information, d'incitation et de soutien de sa clientèle dans ce sens. En tant qu'entrepreneur, n'hésitez pas à vous en inspirer et à vous adresser à votre Banque Raiffeisen. De plus, Raiffeisen entretient des contacts étroits avec les fournisseurs de logiciels depuis des années et propose également une aide dans ce domaine, au moyen de la banque test par exemple (www.raiffeisen.ch/banquetest). De nombreux fournisseurs de logiciels ERP ont déjà lancé des modules informatiques et s'engagent activement afin d'aider les entreprises à changer de système dans les délais impartis. Payment Standards.CH propose également une «liste Readiness» de fournisseurs de logiciels. |
| Facture QR avec section paiement | |
| La facture QR peut-elle être présentée librement? | Il faut impérativement suivre les spécifications et recommandations figurant dans le «Style Guide QR-facture». Les «Implementation Guidelines suisses pour facture QR» doivent être respectées. |
| Une perforation entre la facture et la section paiement est-elle obligatoire pour la facture QR? | Oui, une perforation de la section paiement est obligatoire si la facture QR est destinée à être imprimée et envoyée. |
| Quelles devises peuvent-elles être utilisées pour la section paiement? | A part le franc suisse, l'euro. Les sigles CHF ou EUR doivent être imprimés sur la section paiement au-dessous du Swiss QR Code et à gauche à côté du champ réservé au montant. |
| Quelles valeurs peuvent-elles être utilisées dans le champ «Référence»? | Dans le champ «Référence» sont autorisées la référence QR à 27 chiffres (anciennement numéro de référence BVR) ou la Creditor Reference à 25 chiffres selon la norme ISO 11649. Le choix de la référence QR présuppose l'utilisation du QR-IBAN. |
| Comment / où est-ce que des informations sur le motif du paiement peuvent-elles être apportées? Ou cela n'est-il plus prévu? | Dans la facture QR, les champs «Motif de paiement» et «Message» sont regroupés sous le champ «Informations supplémentaires» qui comprend jusqu'à 140 caractères. Les indications figurant à cet endroit doivent être imprimées en caractères d'imprimerie sur la section paiement à droite du Swiss QR Code. Il n'y a plus de champ de texte libre pour l'émetteur de la facture. Une information supplémentaire écrite à la main n'est donc plus possible. Dans ce cas, Raiffeisen offre une solution adéquate à ses clients qui se procurent les sections paiement préimprimées. Il est possible de composer au gré le champ «Informations supplémentaires» à l'aide de modules de textes libres ou prédéfinis, et d'associer ces modules à une référence appropriée (par exemple numérotation par ordre croissant, indication d'une date etc.). |

| Questions | Réponses |
|---|---|
| Est-ce qu'il est possible d'ajouter de la publicité sur la section paiement? | Non. Il est interdit de faire de la publicité sur la section paiement, ni au verso de celle-ci. |
| Comment l'émetteur de la facture peut-il créer lui-même une section paiement, sans solution logicielle? Que peut-il utiliser pour y arriver? | <p>La place financière met à la disposition des clients de toutes les banques les outils suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Une solution simple dans le navigateur permettant de générer la section paiement avec le Swiss QR Code, pour les particuliers et les entreprises qui ne disposent pas de solutions logicielles (elle sera en ligne juste avant l'introduction de la facture QR). La section paiement peut être imprimée au format A6 ou comme base d'une facture QR complète au format A4 (section paiement en bas à droite). ■ Validez les contenus corrects du Swiss QR Code dans le «Swiss QR Code Validation.Portal» (https://validation.iso-payments.ch/gp/qrrrechnung). ■ Les clients Raiffeisen peuvent également commander les sections paiement préimprimées auprès de leur Banque (soit complètes en tant que facture QR au format A4, soit sous forme de deux sections paiement détachables sur une feuille A4) ou se les procurer directement en cas de besoin urgent. |
| Quels sont les prérequis pour introduire la facture QR avec section paiement? | <ul style="list-style-type: none"> ■ Le passage à la nouvelle norme de messages ISO20022 doit avoir été effectué conformément aux recommandations suisses ■ L'infrastructure requise doit être disponible chez l'émetteur de la facture et le payeur, comme par exemple le logiciel, l'imprimante, le scanneur capable de créer, d'imprimer ou lire les codes QR ■ En cas d'établissement de notes de crédit électroniques, migration du fichier V.11 vers le format ISO20022 camt.054 |
| Des compléments à la main peuvent-ils être ajoutés après avoir imprimé la section paiement? | <p>Les champs:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Nom / adresse du payeur et ■ Montant <p>peuvent être complétés à la main ultérieurement s'ils ne sont pas déjà pré-remplis. Sinon, aucun complément manuel n'est possible. Ajouter un motif de paiement à la main n'est plus possible, par exemple. Dans ce cas, Raiffeisen offre une solution adéquate à ses clients qui se procurent les sections paiement préimprimées. Il est possible de composer le champ «Informations supplémentaires» à l'aide de modules de texte libres ou prédéfinis, et d'associer ces modules à une référence appropriée (par exemple numérotation par ordre croissant, indication d'une date etc.).</p> |
| Section paiement de la facture QR | |
| Comment créer une facture QR avec section paiement? | <p>Une facture QR avec section paiement peut être créée de trois manières:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ intégrée à une facture QR au format papier ■ en tant qu'annexe à une facture papier ■ intégrée à une facture QR au format PDF, par exemple pour des factures par e-mail <p>Raiffeisen ne recommande pas la variante au format PDF, car elle pourrait servir d'e-mail de phishing.</p> |
| Est-il obligatoire de faire vérifier et valider la section paiement au format A6 par un institut financier? | <ul style="list-style-type: none"> ■ L'émetteur de la facture n'est soumis à aucune obligation. La section paiement avec le Swiss QR Code n'est testée que si l'émetteur de la facture ou l'institut financier le souhaite ou le prescrivent explicitement. ■ Un Swiss QR Code mal imprimé ou une section paiement incorrecte peuvent entraîner des dysfonctionnements dans le traitement. De telles sections paiement peuvent donc être rejetées. ■ Validez les contenus corrects du Swiss QR Code via le «Swiss QR Code Validation.Portal». (https://validation.iso-payments.ch/gp/qrrrechnung). |

| Questions | Réponses |
|---|---|
| La section paiement pourra-t-elle être utilisée pour les ordres de paiement sur papier? | Oui, comme aujourd'hui avec les bulletins de versement rouges et orange, la section paiement pourra à l'avenir aussi être jointe à un ordre de virement en format papier. |
| Comment la section paiement peut-elle être utilisée pour les services en ligne? | Avec les informations de paiement contenues dans le Swiss QR Code, il est possible de déclencher des paiements dans l'e-banking et le mobile banking ou d'intégrer d'autres modes de paiement comme l'eBill. |
| La section paiement peut-elle être utilisée pour les versements en espèces au guichet de la Poste? | Oui, la section paiement peut être utilisée au guichet ou dans les agences de la Poste pour effectuer des paiements. |
| La facture QR avec section paiement au format PDF peut-elle être utilisée pour les ordres de paiement sur papier, à la Banque? | La section paiement doit être séparée de la facture QR. Ensuite, elle peut être jointe à un ordre de virement sous format papier. |
| Le code QR comme support de données | |
| Quelles sont les informations figurant dans le Swiss QR Code? | Le code QR contient des indications importantes sur le bénéficiaire du paiement et sur le payeur, le montant, la devise etc. Vous trouverez une liste complète dans les «Implementation Guidelines suisses pour facture QR». |
| Le Swiss QR Code limite-t-il l'utilisation des canaux du trafic des paiements en usage à l'heure actuelle? | Non. Tous les canaux du trafic des paiements peuvent continuer à être utilisés. Toutes les informations figurant dans le code QR sont imprimées sur la section paiement; elles sont lisibles à l'œil nu, c'est-à-dire sans recours à des moyens techniques. Les paiements peuvent donc continuer à être saisis manuellement sans aucune infrastructure supplémentaire comme dans l'e-banking ou le mobile banking, par exemple. Le code QR permet aux payeurs d'automatiser leurs saisies. Chez les particuliers, cela sera possible en utilisant notamment les app bancaires (MobileScan de Raiffeisen) sur les smartphones. A l'heure actuelle, 78% de la population suisse possède déjà ce type d'appareil. Les payeurs avec un gros volume de factures utiliseront de préférence des lecteurs optiques ou des scanners qui prennent en charge le code QR. Raiffeisen propose à ses clients une offre exclusive dans ce domaine. Apprenez-en plus sur « www.raiffeisen.ch/facture-qr ». |
| Procédure avec la référence structurée (paiement BVR) | |
| Pourquoi l'identification a-t-elle lieu avec le QR-IBAN dans la procédure avec la référence structurée (anciennement référence BVR)? | En raison des exigences réglementaires et de la décision de n'utiliser en Suisse sur les factures QR que le compte du destinataire du paiement sous la forme IBAN, il a fallu concevoir une solution de substitution pour le numéro de participant BVR. Après avoir examiné plusieurs variantes, il s'est révélé qu'il était possible de garantir le fort degré d'automatisation en lui associant un IBAN spécial, le QR-IBAN. |
| Le traitement continu du numéro de référence est-il garanti? | Oui, le numéro de référence (référence QR ou Creditor Reference) est transmis de bout en bout par les systèmes financiers, à condition que les payeurs l'aient correctement saisi. |

| Questions | Réponses |
|---|---|
| <p>En tant qu'émetteur de factures, dois-je entreprendre quelque chose pour utiliser la procédure avec la référence structurée?</p> | <p>Oui, mais tout dépend de vos besoins et de vos processus commerciaux. Veuillez prendre contact votre fournisseur informatique afin de pouvoir garantir l'établissement de vos factures QR.</p> |
| <p>Les fichiers avis de crédit BVR que les clients de la banque reçoivent aujourd'hui pour vérifier les paiements entrants, seront-ils également remplacés et, le cas échéant, par quoi?</p> | <p>Les données d'un code QR ne peuvent être entièrement fournies qu'avec les messages ISO 20022. Merci de bien vouloir prendre contact avec votre fournisseur informatique afin de vous procurer lesdits fichiers camt.054 et les utiliser dans votre logiciel. Raiffeisen met à disposition le format camt.054 depuis la migration à la norme ISO 20022.</p> |